

Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes du Centre, Limousin

Rapport de la Commission mixte
présenté par Monsieur Jean GERMAIN

Ce rapport est présenté au Comité Syndical après examen préalable par la Commission mixte de ce jour.

A la lecture du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du Centre, Limousin, transmis par courrier en date du 13 août 2013, il peut être considéré que l'Etablissement devrait y trouver une motivation supplémentaire à poursuivre dans la voie de son développement maîtrisé, dans le prolongement des efforts déjà consentis en termes d'optimisation de ses ressources humaines, techniques et financières. Etant plus particulièrement relevé, dans la synthèse des observations, les éléments suivants :

- « *la situation financière de l'Etablissement – budget principal et budget annexe – paraît saine* » ;
- l'Etablissement « *a financé d'importants investissements, sans pour autant recourir à l'emprunt* » ;
- « *a constitué ces dernières années [...] des provisions en prévision de travaux à venir [...] et de l'acquisition de locaux* » et « *a adopté, depuis peu, une politique d'amortissement plus contraignante* » ;
- « *respecte désormais les règles de la comptabilité d'engagement ainsi que l'obligation de procéder au rattachement des charges et produits à l'exercice* » ;
- « *utilise la faculté d'engagement pluriannuel (AP/CP) pour ses dépenses d'investissements* » ;
- « *a su obtenir des cofinancements étatiques et surtout européens pour financer une palette d'actions sans cesse élargie* » ;
- « *bénéficie, en outre, d'une redevance dynamique et de marge de manœuvre au niveau des contributions, la base de calcul n'ayant pas été valorisée depuis 2008* » ;
- étant indiqués par ailleurs « *les efforts de maîtrise fournis en 2011* » pour les charges de gestion, et le fait que « *la passation [des] commandes publiques n'a fait l'objet d'aucun contentieux* », avec « *une fonction « achats » [...] consolidée* », même si ce n'est que « *tardivement* ».

Il est proposé au Comité Syndical de prendre acte de la communication du rapport et d'approuver la délibération correspondante.